



Travailleur non déclaré et non payé

Par **mimi95330**, le **31/01/2009** à **02:28**

il ya maintenant 2 ans de ca , mon mari et moi avons travailler pendant 3 mois dans une boulangerie.

notre employeur ne nous a pas verser de salaire nous disant qu'il debutait et de lui donnait un peu de temps afin de pouvoir nous verser nos salaires.

suite a ca nous avons decider d'arreter de travailler.

nous avons donc tenter a plusieurs reprise de lui demander de nous regler mais il ne voulait pas car il nous disait que nous avons fait un abandon de poste.c'est pour cela que je vous demande de bien vouloir me repondre pour savoir si nous avons des droits afin de recuperer notre dû ,et s'il n'ai pas trop tard pour pouvoir faire quelque chose.

je vous remercie d'avance pour vos reponses
cordialement.

Par **domi**, le **31/01/2009** à **09:20**

bonjour , aviez vous signé un contrat de travail ? si oui , il aurait fallu réagir un peu plus tôt non ? si pas de contrat , vous n'allez pas pouvoir faire grand chose ! Domi

Par **mimi95330**, le **31/01/2009** à **20:17**

bonjour!

tout d'abord merci pour votre attention

nous n'avions pas eu de contrat de travail.

nous avons essayer a plusieurs reprise de lui reclamer nos salaire mais il ne voulait rien entendre.

de plus je vient seulement d'apprendre que les travailleurs non declarés avaient des droits.pouvez vous me dire ou je dois m'adresser afin d'avoir plus d'information?merci

Par **domi**, le **01/02/2009** à **10:18**

bonjour , le mieux serait de prendre un RDV avec l'inspection du travail. Le problème est que votre histoire date de 2 ans , vous auriez dû réagir beaucoup plus vite ! Domi